

FILTRES À CARBURANT



Un filtre à carburant usagé est classé parmi les déchets dangereux car il contient des produits pétroliers, des résines phénol-formaldéhyde, etc. Un mauvais stockage, transport ou traitement d'une pièce usagée peut causer de graves dommages à l'environnement si les substances toxiques qu'elle contient pénètrent dans l'atmosphère, les sols ou les nappes phréatiques.

Attention ! Le non-respect des exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité lors du traitement des déchets de production et de consommation peut entraîner une amende ou d'autres sanctions, pouvant aller jusqu'à des poursuites pénales.

Nature et origine

Mélange de carburants. Déchets dangereux car risque de pollution du sol et de l'eau, et aussi risques pour la santé (produits volatils).

Préconisation

Les mélanges de carburants usagés doivent être stockés dans des fûts étanches et éloignés de toute source de chaleur.

Les installations de remplissage ou de distribution de carburants sont soumises à déclaration au sens de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. A ce titre, la présence d'un séparateur à hydrocarbures y est obligatoire.

Le stockage de déchets dangereux des garages

La gestion des déchets est essentielle notamment pour éviter la pollution des eaux et du sol. Le stockage de chaque type de déchet dangereux est donc strictement réglementé tout comme leur élimination.

Les zones de stockage des déchets doivent être recouvertes et isolées des réseaux d'eaux pluviales et usées.

Comment stocker les déchets dangereux des garages ?

La gestion des déchets et des eaux usées sont intimement liées. Les déchets liquides et/ou dangereux, s'ils sont stockés à l'extérieur du garage ou s'ils sont mal conditionnés, entraînent un risque de pollution des eaux important. Par ailleurs, une pollution des eaux, du sol entraîne la dépréciation du bien lors de sa vente éventuelle.

Comment gérer les déchets dangereux produits par un garage ?

Déchets liquides / dangereux présents dans un garage	Mode de stockage adapté
• Huiles de vidange	• Cuve (aérienne ou souterraine) à double paroi avec un système de détection de fuite d'un volume supérieur à 600 litres.
• Liquides de refroidissement • Liquides de freins • Carburants en mélange • Fonds de cuves, carburants souillés • Solvants de nettoyage et de dégraissage • Diluants et restes de peintures solvantées	• Stockage dans des fûts individualisés et identifiés, • Fûts placés sur des bacs de rétention, • Stockage couvert, • Cuve de rétention enterrée ou au sol, locaux spécifiques, • Cuve de rétention enterrée ou au sol, locaux spécifiques,
• Filtres à huile et gazole usagés, • Batteries • Piles usagées • Chiffons et emballages souillés • Néons	• Stockage dans des bacs étanches, • Stockage dans des bacs étanches, • Stockage dans des bacs étanches, • Fûts placés sur des bacs de rétention, • Bacs, éventuellement bacs de rétention si mercure
• Plaquettes de frein, garnitures d'embrayage contenant de l'amiante	• Stockage individualisé, isolé et identifié avec la signalisation adaptée "déchets amiantés"

Les déchets dangereux doivent être éliminés dans des conditions conformes à la réglementation et faire l'objet de l'émission d'un bordereau de suivi des déchets qui assure leur traçabilité.

Les aides à la gestion des déchets de garages

L'Agence de l'eau Seine Normandie aide financièrement les entreprises qui s'inscrivent dans une démarche globale de gestion de l'eau et des déchets sur leur site. Les investissements aidés sont :

- l'achat de bacs de rétention pour les déchets dangereux liquides,
- la mise en place d'un abri de stockage pour les déchets dangereux,
- l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures pour le prétraitement des eaux souillées,
- l'achat de fontaine de dégraissage biologique pour les pièces mécaniques,
- la collecte des déchets dangereux pour les PME.

Les aides vont de 30 à 70% selon le type d'investissement, la taille de l'entreprise et sa zone d'implantation.

Valorisation

Valorisation énergétique.